

DIRECTION GENERALE

=====

DEPARTEMENT TECHNIQUE

=====

COMITE CHARGE D'ETUDIER LES
DOSSIERS DEMANDE D'AGREMENT

Procès-verbal N° 001 /ARSAT/DG/DT/CCEDDA/2026
Relatif à l'étude du dossier de demande de renouvellement
de l'agrément pour la distribution exclusive de gaz de pétrole liquéfié/GPL
de la Société GAZ FORT

L'an deux mille vingt-six, et le 07 janvier, il s'est tenu, dans les locaux de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT), une séance d'étude du dossier de demande de renouvellement d'agrément pour la distribution exclusive de gaz de pétrole liquéfié (GPL) de la Société GAZ FORT dirigée par le Rapporteur du Comité Abakar Tahir Tchaï.

Après étude et examen des pièces constituant le dossier, il a été jugé au complet. Les pièces susmentionnées sont indiquées dans le tableau suivant :

N°	Pièce étudiée	Numéro	Etat de la pièce	Avis
1	Demande timbrée		Bien présentée	Ok
2	Attestation d'immatriculation au registre du commerce et crédit mobilier	TD-NDJ-01-2019-B13-00688	Valide	Ok
3	Attestation d'imposition	NIF : 9020023 T	Valide	Ok
4	Copie conforme des statuts		Bien présentée	OK
5	Attestation de non faillite et non liquidation judiciaire		Valide	OK
6	Programme d'investissement		Détaillé	OK
7	Cautio n bancaire	CBT N°747/CAUT/DEN/SE/DN/25	Conforme	OK
				OK
8	Capacité financière	CBT N°1200/DEN/SE/DN/25	Suffisante	
9	Dossier technique		Bien présenté	OK
10	Police d'assurance	STAR N° 612-3040000004/1	Suffisante	OK
11	Reçu de versement de frais	0000290	Conforme	OK

DIRECTION GENERALE

=====

DEPARTEMENT TECHNIQUE *STY*

=====

SERVICE DES INSPECTIONS *STY*
ET CONTROLES

N° 0026/ARSAT/DG/DT/SIC/2026

N'Djaména, le **09 JAN 2026**

Avis sur la demande de renouvellement d'agrément pour la distribution exclusive de gaz domestique/GPL de la société GAZ FORT

Au vu des documents présentés et les éléments relevés dans le procès-verbal N°001/ARSAT/DG/DT/CCEDDA/2026 (demande timbrée, attestation d'immatriculation au registre du commerce et crédit mobilier TD-NDJ-01-2019-B13-00688, NIF : 9020023 T et Bordereau de la situation Fiscale, Copie conforme des statuts de la société, Attestation de non faillite et de non liquidation judiciaire, Programme d'investissement, caution bancaire de 80 000 000 francs CBT N°747/CAUT/DEN/SE/DN/25, Capacité financière CBT N°1200/DEN/SE/DN/25, police d'assurance STAR N° 612-3040000004/1, Dossier technique et Reçu des frais d'étude de dossier N°0000290) et au vu de l'arrêté N°33/PR/MPM/DGM/DGTP/DRSD/STSD/2021 du 30 avril 2021 portant agrément pour la distribution exclusive du gaz domestique/GPL à la Société GAZ FORT, l'ARSAT donne un avis favorable à la délivrance de «l'agrément renouvelé pour la distribution exclusive de gaz domestique/GPL à la Société GAZ FORT.

Tel est l'avis de l'ARSAT relatif à la demande de renouvellement d'agrément pour la distribution exclusive de gaz domestique/GPL sollicité par la Société GAZ FORT

ARSAT

س ت ق ب ت

Le Directeur Général



HASSAN ADOUM YOUNOUSMI

PJ : Tableau récapitulatif



AUTORITÉ DE REGULATION DU SECTEUR PETROLIER AVAL DU TCHAD

Siège Social : N'Djaména - BP. : 2695 - Tél. : +235 22 71 87 76

*M/26
1
SG/DGP
suite à donner*

Direction Générale

N° 0027 ARSAT/DG/2026

N'Djaména, le **09 JAN 2026**

*DGP
pour suite à donner
le 09/01/2026*

SOIT-TRANSMIS

A

Madame la Ministre du Pétrole, des Mines et de la Géologie

-N'Djaména-

Documents transmis :

- ✓ Avis sur la demande de renouvellement d'Agrément pour la distribution exclusive de gaz domestique/GPL de la **Société GAZ FORT**.

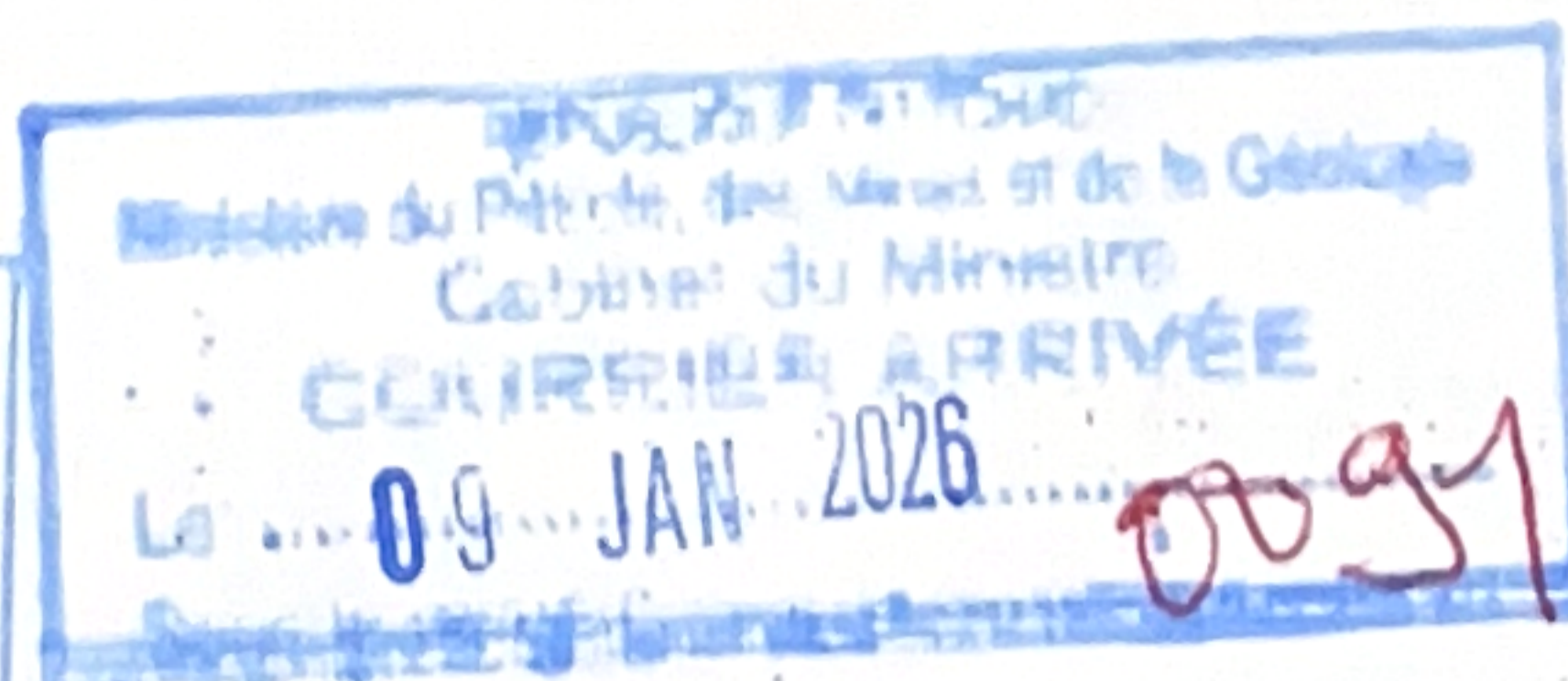
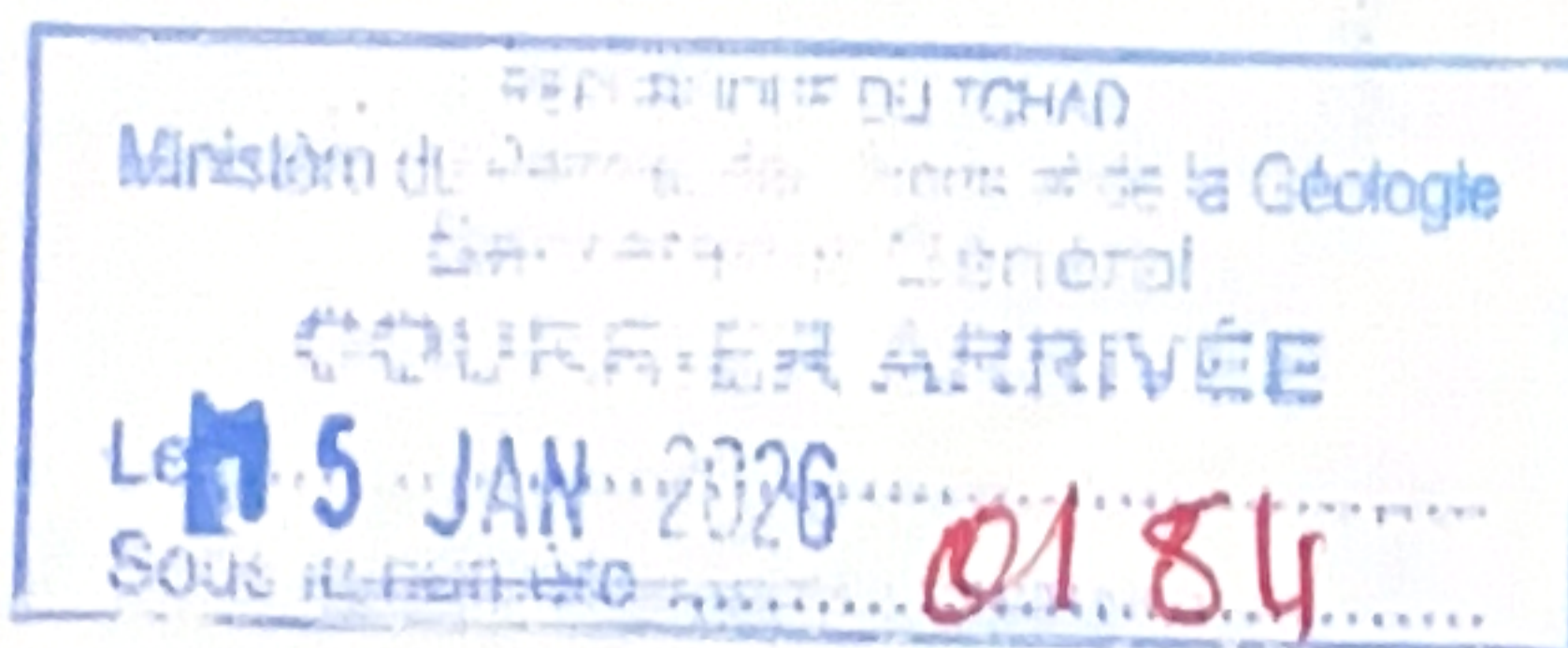
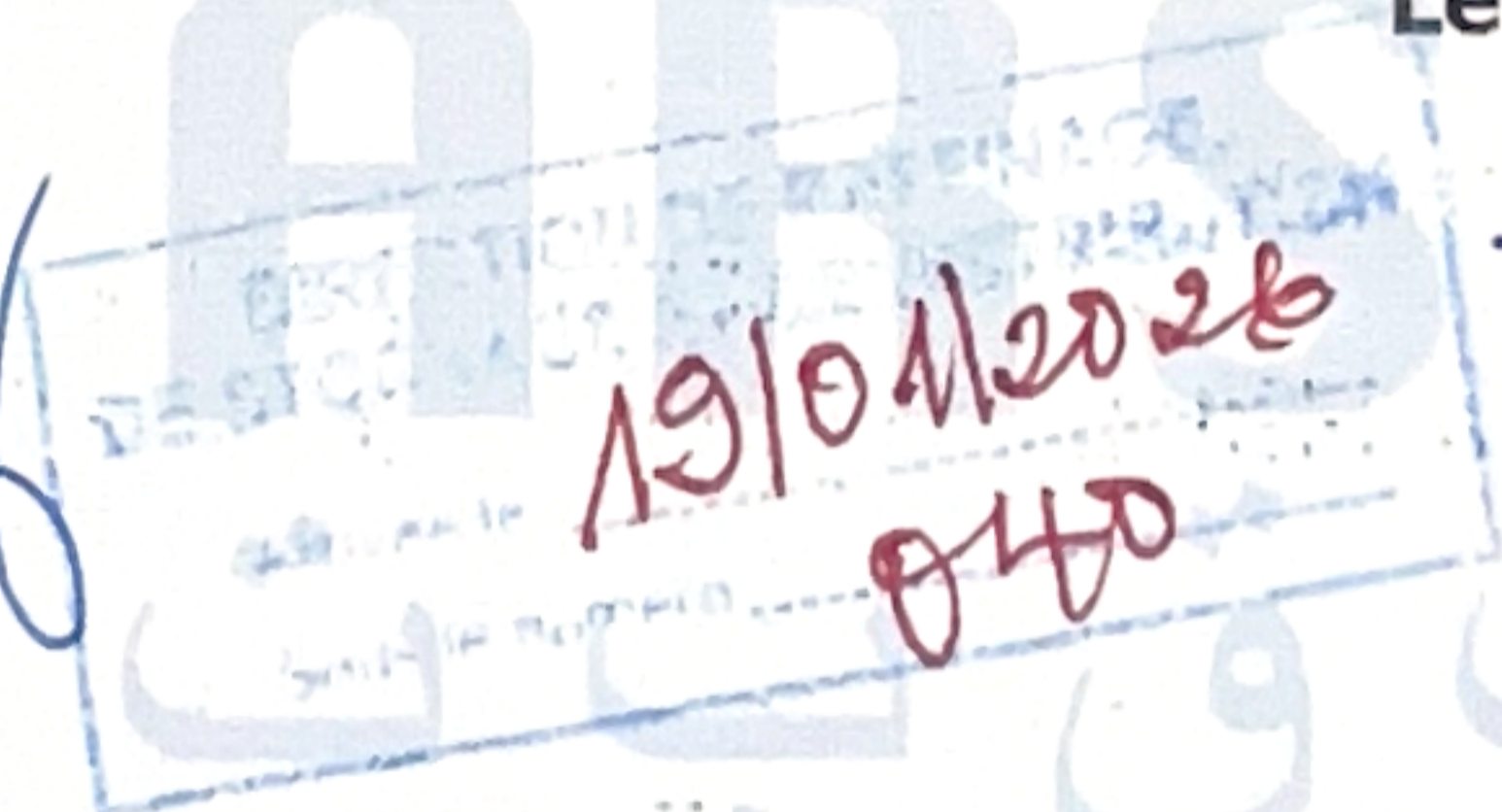
Objet de la transmission : -Pour suite à donner.

Le Directeur Général



MIAROM BEGOTO

*DRSD
pour suite à donner
DPA, le 19/01/2026*



*DGP
16 JAN 2026
0055*